



CONCOURS DE TIR AUX BOULES

REGLEMENT DU CONCOURS 2022

Article 1 : La concours est ouverte à toute personne âgée de plus de 15 ans, domiciliée ou non à Maysel. Il se déroulera le dimanche 26 juin, place de la Mairie, de 10 h à 12 h et pourra accueillir un maximum de 25 participants.

Article 2 : La compétition consiste à essayer de toucher avec sa boule une boule-cible posée à l'intérieur d'un cercle positionné à 6 m de la zone de tir. Le choc doit être suffisant pour propulser cette boule hors du cercle. Lorsqu'en plus la boule du tireur vient remplacer la boule cible, à l'intérieur du cercle, il s'agit d'un carreau.

La zone de tir est matérialisée au sol par un cercle. Tout tir avec un pied en dehors du cercle sera annulé, trois annulations entraînant la disqualification du candidat.

Des boules standard sont fournies par l'organisation, mais les participants peuvent apporter leurs propres boules, à condition qu'elles soient de type boules de pétanque.

Article 3 : Les candidat(e)s devront **s'inscrire le plus tôt possible** (priorité est donnée aux maysellois(es), dans la limite des vingt-cinq places disponibles **à partir du jeudi 16 juin 2022** et jusqu'au samedi 25 juin 2022 à 12 h au plus tard, en déposant leur bulletin d'inscription complété à la permanence de la mairie.

L'inscription est gratuite.

Article 4 : Chaque boule-cible sortie du cercle rapporte 1 point, un carreau en rapporte 3. Une boule est considérée comme effectivement sortie du cercle à partir du moment où elle ne surplombe pas le cercle.

Toute tentative de modification de la position des boules avant le jugement sera éliminatoire.

Les décisions sont prises consensuellement par l'ensemble des joueurs, qui constituent le jury. Aucune réclamation ne sera acceptée, ce jury étant souverain.

Article 5 : En fonction du nombre total de participants, les parties pourront se jouer en 3 à 5 manches, chaque joueur tirant 3 boules d'affilée.

Sera déclaré vainqueur le tireur ayant marqué le plus de points à l'issue de l'ensemble des manches. Un second et un troisième seront désignés en fonction de leur nombre de points. En cas d'ex-aequo, un tir supplémentaire à une seule boule sera utilisé pour les départager.

Article 6 : Les trois premiers seront récompensés, les lauréats recevant un diplôme et un cadeau.



CONCOURS DE TIR AUX BOULES

Les résultats seront annoncés publiquement le dimanche 26 juin 2022 à 13h30 sur la scène du champ de foire.

Article 7 : Les candidats autorisent la publication de leur nom et de leur photo en action, notamment sur le site internet de la commune, sans contrepartie financière.

Article 8 : Si, à la suite d'un cas de force majeure le concours devait être annulé, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsable.

Article 9 : La participation implique l'acceptation du présent règlement.



CONCOURS DE TIR AUX BOULES

BULLETIN D'INSCRIPTION AU CONCOURS DE TIR AUX BOULES

Nom :

Prénom :

Age :

Adresse :

Mail :

Tél :

*Je déclare avoir **pris connaissance du** présent règlement et m'engage à le respecter.*

Maysiel, le __/__/__

Signature :